

# FLASH rivière

DE L'ARC ET DE SES AFFLUENTS

Syndicat du Pays de Maurienne  
JOURNAL D'INFORMATION - JUILLET 2026

L'Arc à Val-Cenis (©SPM)

## UN LONG LINÉAIRE DE DIGUES A ENTRETENIR

### UNE ÉTUDE POUR DÉFINIR DES TRAVAUX DE CONFORTEMENT DES DIGUES DE L'ARC AUX CHAVANNES-EN-MAURIENNE

En janvier 2024, l'Etat a transféré au SPM la gestion de 12 km de digues de l'Arc situées entre La Chambre et Val-d'Arc. Ces digues sont principalement constituées des remblais routiers de la RD1006 (ex-RN6), anciennement Route Impériale n° 6 reliant Lyon à Turin. Entre 2022 et 2024, une étude a été conduite par le SPM afin de connaître précisément l'état de ces ouvrages et les zones qu'ils permettent de protéger. Cette

étude a mis en avant l'état de dégradation avancé de certains tronçons et la nécessité de les consolider pour améliorer leur résistance aux crues. Le SPM a ainsi élaboré un programme pluriannuel afin de procéder à des travaux de confortement dans les prochaines années. L'étude d'un tronçon de 2 km situé sur la commune des Chavannes-en-Maurienne est en cours.

Travaux de reprise de la digue de l'Arc  
à Épierre en 2024 (©SPM)



Suite aux crues de 2024, un tronçon de 210 mètres a d'ores et déjà fait l'objet de travaux en urgence en 2025.



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Avant son endiguement, l'Arc et son lit envahissaient quasiment toute la vallée. L'endiguement de l'Arc fait suite à la décision de Napoléon Ier, en 1805, de moderniser la route du Mont-Cenis. La route de Maurienne est alors déplacée en fond de vallée. Elle est construite au bord de l'Arc, sur une chaussée surélevée, et est protégée des crues grâce à des enrochements. Entre 1830 et 1850, le gouvernement Sarde achève la modernisation de la route du Mont-Cenis et l'endiguement de l'Arc associé. L'endiguement se poursuit ensuite durant près de deux siècles, à mesure de l'évolution des besoins : protection de la voie ferrée, protection des terres agricoles et assainissement des zones humides, protection des usines et des habitations.

#### Contact

Pôle Rivières  
04 79 64 12 48  
pole-riviere@maurienne.fr

## Les crues de l'Arc de 2024

Les forts cumuls de pluie des 20 et 21 juin 2024 associés à la fonte des neiges ont engendré une crue de l'Arc. Le 5 septembre 2024, l'Arc connaît de nouveau une crue du fait de fortes précipitations localisées sur la Haute-Maurienne. L'arrivée de la crue et la décrue ont été beaucoup plus rapides qu'en juin.



Protection de berge endommagée suite à la crue de 2024 (©RTM)

## Des travaux nécessaires sur l'Arc à Val-Cenis Lanslebourg

Dans la traversée de Lanslebourg, les crues de l'Arc de 2024 ont occasionné un enfoncement du lit sur environ 350 m linéaires ainsi que des érosions de berge. Le lit s'est creusé sous la protection de berge en rive droite de l'Arc, ce qui pourrait conduire à son effondrement en cas de nouvelle crue. Après une étude qui a permis de déterminer les aménagements à réaliser, les premiers travaux devraient débuter en 2026 et se poursuivre en 2027.

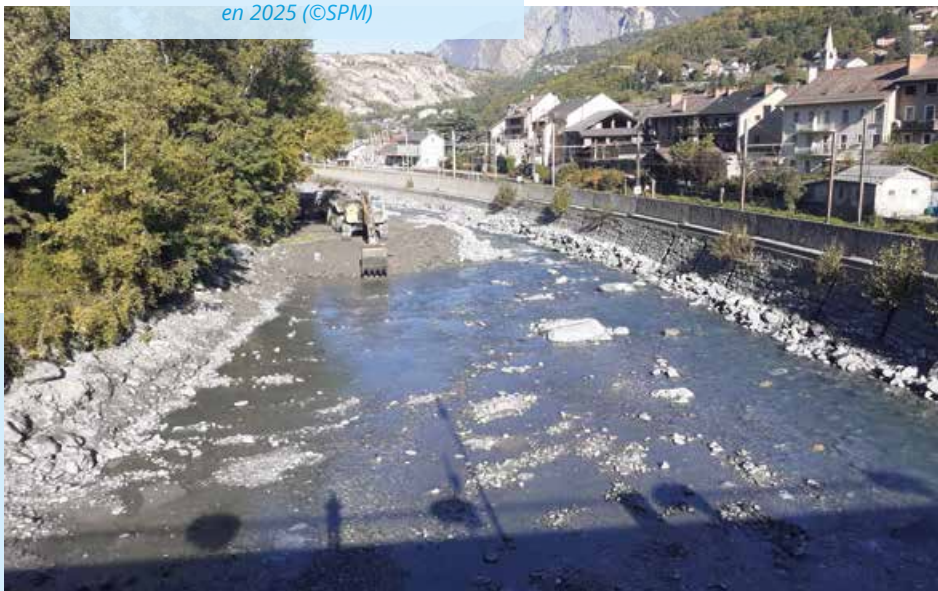
# DE NOMBREUX CHANTIERS ENGAGÉS SUITE AUX CRUES DE 2024 ET 2025

## Curage de l'Arc à Saint-Michel-de-Maurienne

Dans le secteur de Saint-Michel-de-Maurienne, les crues de 2024 ont engravé le lit de l'Arc, accroissant le risque de débordements en cas de nouvelles crues. À l'été et l'automne 2025, le SPM et EDF se

sont associés afin de réaliser un curage entre le pont du Châtelard et la retenue de Saint-Martin-la-Porte. Le dernier curage de ce tronçon avait eu lieu 3 ans auparavant.

Curage de l'Arc à Saint-Michel-de-Maurienne en 2025 (©SPM)



# 20 ENGINES

8 semaines de travail  
de septembre à novembre 2025

≈ 150 000 m<sup>3</sup>  
de matériaux  
extraits de la rivière

## Les travaux engagés par le SPM suite à la crue du Charmaix à Fourneaux

Un an après la crue, les travaux de remise en état du SPM touchent à leur fin.

- Dans les heures suivant la crue, le Syndicat du Pays de Maurienne avait engagé un curage d'urgence dans le chenal et à la confluence avec l'Arc afin de rétablir l'écoulement du Charmaix.
- Quelques mois plus tard, un second chantier démarrait afin de curer l'ouvrage de rétention des matériaux situé à l'amont du canal et d'en consolider les berges. Le chantier a été

interrompu en fin d'année 2025, à l'arrivée du gel, ce dernier empêchant le bétonnage des enrochements servant à renforcer la protection de berge. Les travaux ont repris début avril 2026 pour une durée de quelques semaines.

- Au printemps 2026, le SPM a engagé un curage dans l'Arc sur 350 mètres, entre le barrage Matussière et le pont du cimetière de Fourneaux. L'objectif est de retirer les matériaux déposés au-dessus de la cuvette du barrage et à l'aval de la confluence afin de rétablir le profil de l'Arc.

*Consolidation de la berge de l'ouvrage de rétention des matériaux sur le Charmaix (©SPM)*



## La crue du 30 juin 2025 sur le Charmaix

Le 30 juin 2025, des orages se concentrent sur le bassin versant du Charmaix, à Fourneaux. D'une ampleur rare, ils occasionnent une crue très courte et une montée des eaux brutale transportant une quantité importante de sédiments. Les matériaux s'accumulent à la confluence avec l'Arc, conduisant à l'engravement total du canal. Le Charmaix sort alors de son lit, engendrant de nombreux dégâts.



*Débordement du Charmaix lors de la crue du 30 juin 2025 (©RTM)*

# 25 SEMAINES

de chantier

# 40 000 m<sup>3</sup>

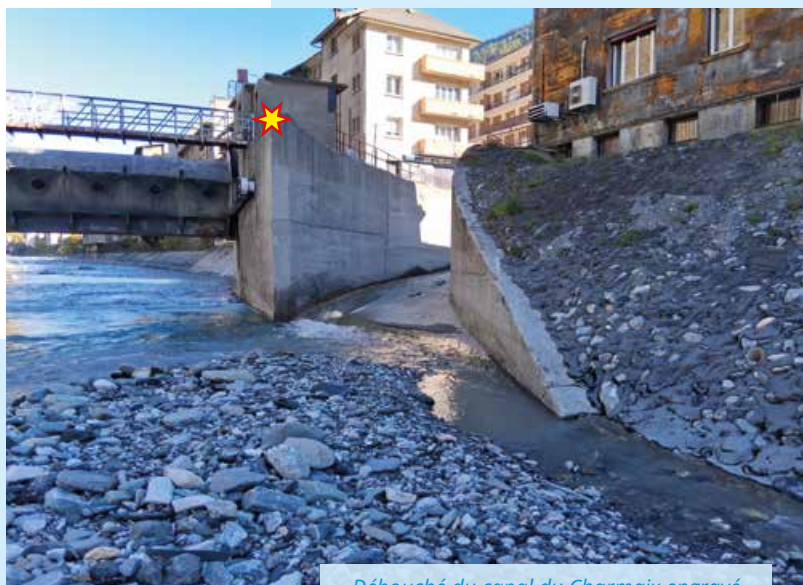
de matériaux curés

# 674 000 € TTC

engagés



*Barrage Matussière lors de sa construction (© département de la Savoie)*



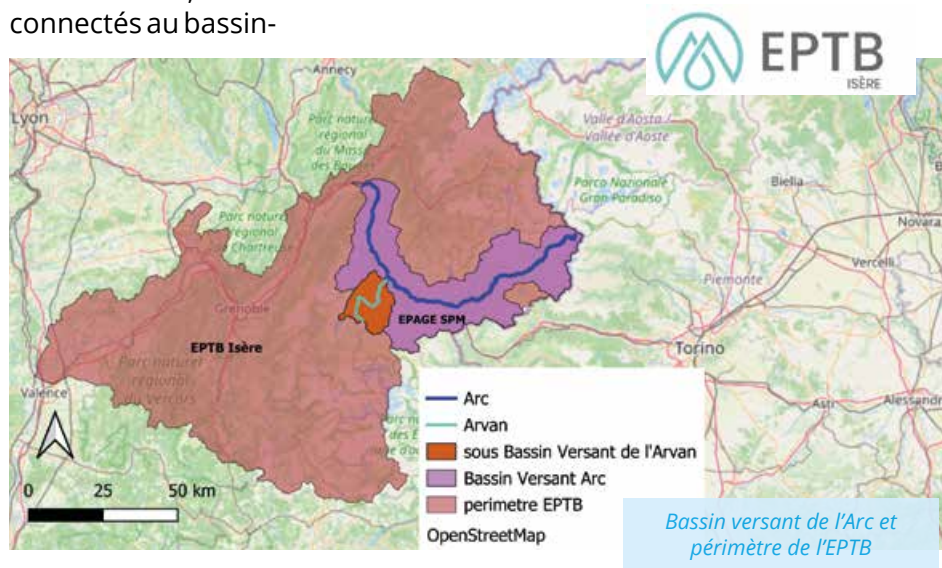
*Débouché du canal du Charmaix engravé suite à la crue de 2025 (©SPM)*

## GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES : PENSER LA RIVIÈRE A L'ÉCHELLE DU BASSIN DE L'ISÈRE

### ■ LE SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE (SPM) FAIT PARTIE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN (EPTB) DE L'ISÈRE.

La gestion des rivières et des milieux aquatiques dépasse largement les frontières communales tout comme celles de la vallée. Les cours d'eau de Maurienne, l'Arc ainsi que ses affluents, sont directement connectés au bassin-

versant de l'Isère. Dans ce contexte, la création récente de l'EPTB Isère, en janvier 2025, va permettre d'apporter une cohérence dans la gestion des cours d'eau, de l'amont à l'aval.



### ■ UN APPUI IMPORTANT POUR LE SPM

Être intégré à cet EPTB Isère va permettre au SPM de faire remonter les spécificités de son territoire, liées au contexte de montagne, à l'échelle du grand bassin-versant de l'Isère et de bénéficier :

- D'outils techniques mutualisés
- D'une coordination au niveau des données et d'un suivi de celles-ci
- D'un accès facilité à certains dispositifs financiers

## UN REGARD APPUYÉ SUR LES ZONES HUMIDES

Dans le cadre du contrat Vert et Bleu de l'Espace Belledonne, le SPM a lancé en janvier 2026 une étude pour réaliser un diagnostic sur 10 zones humides présentes sur une partie du territoire de Belledonne qui est commune à celui du SPM.

Le but de cette étude est de réaliser :

- Une phase de terrain pour faire un diagnostic de l'état actuel des zones humides.
- Une phase de proposition d'actions à mettre en place pour préserver ou restaurer les zones humides.



Périmètre de l'étude sur les zones humides

## QU'EST-CE QU'UN EPTB ?

Un Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) est une structure de coopération créée à l'échelle d'un grand bassin-versant, ici celui de l'Isère.

Son rôle est de favoriser une gestion cohérente de l'eau entre les différents territoires traversés par les cours d'eau.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Que ce soit en plaine ou en montagne, les rivières s'écoulent dans un espace géographique bien défini : le bassin-versant. Ce dernier correspond à l'ensemble de la surface recevant les eaux qui circulent naturellement vers un même cours d'eau ou vers une même nappe d'eau souterraine.

### Bassin versant et sous-bassin versant



Office International de l'Eau - OIE